



Direction Générale des Services
Conseil municipal du 12 avril 2022
DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Monsieur Sami BOURI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Présidente,
M. Bernard UTHURRY, Maire,
M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET,
M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Jean-Maurice CABANNES donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRERE
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Anne BARBET
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etaient absent-e-s :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Nathalie PASTOR

3a - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

L'exécution du Budget 2021, y compris les reports et affectations de 2020, se présente schématiquement de la manière suivante :

Il est précisé que ces données sont conformes au Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal. A savoir un excédent global de clôture ou fonds de roulement égal à 2.419.741,51 €. En intégrant les restes à réaliser (qui ne sont pas pris en compte dans le Compte de Gestion), le résultat s'établit à un excédent de 963.731,50 €.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	4.861.012,50	4.332.803,96	-528.208,94
Déficit reporté	179.675,89		-179.675,89
Total investissement de clôture	5.040.688,79	4.332.803,96	-707.884,83
Fonctionnement	11.547.753,25	14.012.629,53	2.464.876,28
Excédent reporté		662.750,06	662.750,06
Total fonctionnement de clôture	11.547.753,25	14.675.379,59	3.127.626,34
Résultat de clôture	16.588.442,04	19.008.183,55	2.419.741,51
Restes à réaliser en investissement	1.957.082,40	501.072,39	-1.456.010,01
Résultat de clôture avec RAR	18.545.524,44	19.509.255,94	963.731,50

I. L'EXECUTION BUDGETAIRE :

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement de clôture de 2021 s'établit à 3.127.626,34 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice :

Les dépenses réelles sont celles qui impactent la trésorerie. Elles ne comprennent donc pas les amortissements et les valeurs et plus-values des biens cédés qui sont des dépenses d'ordre. Par contre, elles prennent en compte les charges rattachées à l'exercice et les provisions pour risques et charges. En 2021, elles s'élèvent à 11.109.243,66 € contre 11.342.923,52 € en 2020.

Les achats de fournitures et les dépenses de personnel affectés à la production immobilisée, bien qu'ils impactent la trésorerie, font l'objet d'un transfert à la section d'investissement puisqu'ils contribuent à l'accroissement du patrimoine communal. Ce transfert s'opère par l'inscription d'une recette d'ordre (art. 722). Afin d'analyser au plus juste les dépenses se rapportant réellement au fonctionnement de la collectivité, ces dépenses réelles sont déduites.

Ainsi, hors production immobilisée, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10.939.149,20 € contre 11.222.470,72 € en 2020, soit une diminution de 2,52 %.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice :

Elles sont constituées des recettes qui impactent la trésorerie. Elles ne comprennent donc pas les amortissements des subventions d'équipement et les moins values des biens cédées qui sont des recettes d'ordre. Par contre, elles prennent en compte les produits rattachés à l'exercice. En 2021, elles s'élèvent à 13.833.864,34 € contre 13.275.667,40 € en 2020.

Les cessions d'immobilisations font l'objet d'un transfert à la section d'investissement puisqu'elles impactent le patrimoine communal. Ce transfert s'opère par l'inscription d'une dépense d'ordre (art. 675 et 676). Afin d'analyser au plus juste les recettes réelles impactant le fonctionnement, ces recettes réelles sont déduites.

Ainsi, hors cessions d'immobilisations, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 13.785.024,34 € à comparer à 13.172.769,40 € en 2020, soit une augmentation de 4,65%.

2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle présente un solde d'exécution négatif sur l'exercice de 707.884,83 €. Les restes à réaliser présentant un solde déficitaire de 1.456.010,01 €, le résultat de clôture de la section est négatif à hauteur de 2.163.894,84 €.

L'excédent dégagé en 2021 par la section de fonctionnement devra être affecté en 2022 en investissement afin de couvrir à minima ce résultat de clôture négatif.

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice :

Ces dépenses comprennent :

- Les dépenses d'équipement représentant 3.224.172,07 €.
- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4.677.777,83 €. Elles correspondent aux dépenses d'équipement, auxquelles s'ajoutent notamment le remboursement du capital des emprunts qui s'établit à 1.373.616,09 €.
- Les restes à réaliser (RAR) qui correspondent à la différence entre les sommes engagées et les sommes mandatées s'élèvent à 1.957.082,40 €. Les RAR, constatés au CA 2021, seront repris au Budget Primitif 2022.

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice :

Elles représentent 3.889.824,49 €.

Dans le détail, on trouve notamment :

→ Subventions :	875.459,42 €
→ Dotations (FCTVA, Taxe d'Aménagement) :	714.365,07 €
→ Emprunt :	800.000,00 €
→ Affectation 2020 :	1.500.000,00 €

Les restes à réaliser (RAR) s'élèvent à 501.072,39 €. Les RAR, constatés au CA 2021, seront repris au Budget Primitif 2022.

II. LA SITUATION FINANCIERE :

1 – L'ENDETTEMENT

A la date du 31/12/2021, l'encours de la dette s'établit à 11.679.877,66 €, à comparer à 12.253.493,75 € au 01/01/2021.

Le taux d'intérêt moyen constaté s'établit à 1,49% contre 1,57% en 2020.

Le principal ratio d'analyse financière reste néanmoins le ratio dit de solvabilité ou de capacité de désendettement. Il s'établit à 4.1 années fin 2021.

2 – L'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute (capacité d'autofinancement) s'établit à 2.845.875,14 €.

L'épargne nette (épargne brute – capital des emprunts) s'établit à 1.472.259,05 €.

Monsieur Bernard UTHURRY, Maire, sort et ne prend pas part au vote.

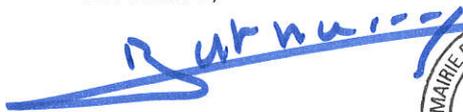
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du budget général qui est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier municipal voté précédemment.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2022.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 19/04/2022




Bernard UTHURRY

